



INVITATION TO TENDER **INVITATION À SOUMISSIONNER**

Return bids to:
Retourner les soumissions à:

Parks Canada Agency | Central Registry
Agence Parcs Canada | Registre central
111 Water Street / 111, rue Water Est
Cornwall, ON, K6H 6S3
Solicitation No. - No. de l'invitation
5P300-17-5397

Tender To: Parks Canada Agency

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

Soumission aux: Agence Parcs Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici et sur toute feuille ci annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments | Commentaries:

Vendor/Firm Name and Address:

Raison sociale et adresse du fournisseur / de l'entrepreneur:

Issuing Office - Bureau de distribution:

Parks Canada Agency
Contracting Operations
111 Water Street East
Cornwall, Ontario, K6H 6S3

Agence Parcs Canada
Opérations des approvisionnements
111, rue Water Est
Cornwall, Ontario, K6H 6S3

Title – Sujet:

IAS: Restauration de la Maçonnerie en Pierre Patrimoniale du Barrage Déversant et du Déversoir de l'Ecluse Edmonds 25.

Solicitation No. - N° de l'invitation:
5P300-17-5397

Date: 2017-09-08

GETS Reference No. – N° de référence de SEAG:

Client Reference No. – N° de référence du client :

Solicitation Closes / L'invitation prend fin:

at – à **02:00 PM**
on – le **2017-10-03**
(yy-mm-dd)

Time Zone / Fuseau horaire :

**Eastern daylight time (EDT) /
Heure avancée de l'Est(HAE)**

Address Inquiries to - Adresser toute demande de renseignements à:

Sheldon Lalonde (sheldon.lalonde@pc.gc.ca)

Telephone No. - N° de téléphone:
(613) 938-5948

Fax No. – N° de télécopieur:
(866) 246-6893

Destination of Goods, Services, and Construction:
Destinations des biens, services et construction:

Voir dans la présente

TO BE COMPLETED BY THE BIDDER

A ÊTRE COMPLÉTÉ PAR LE SOUMISSIONNAIRE

Vendor/Firm Name and Address

Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur :

Telephone No. - N° de téléphone:

Facsimile No. - N° de télécopieur:

Email – Courriel :

Name and title of the person authorized to sign on behalf of the Vendor/Firm (type or print)

Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)

Name

Title

Signature

Date

INVITATION À SOUMISSIONNER

AVIS IMPORTANT AUX SOUMISSIONNAIRES

DÉPÔT DIRECT

En Avril 2012, le gouvernement du Canada a annoncé qu'il allait remplacer les paiements par chèques par des paiements électroniques d'ici Avril 2016. Les paiements effectués par chèque seront donc remplacés par le dépôt direct. Les entreprises sont encouragées à s'inscrire de façon proactive avec Parcs Canada. S'il vous plaît contacter l'autorité contractante afin d'obtenir un formulaire d'inscription au dépôt direct.

Des informations complémentaires sur cette initiative du gouvernement du Canada sont disponibles à :
<http://www.depotdirect.gc.ca>

LIMITATION DE LA RESPONSABILITÉ

TPSGC limite la responsabilité de première partie de l'entrepreneur pour les travaux effectués dans les édifices bas, les édifices en hauteur ou les édifices patrimoniaux. Voir les modifications à la CG1.6 « Indemnisation par l'entrepreneur » de la R2810D aux conditions supplémentaires.

DISPOSITIONS RELATIVES À L'INTÉGRITÉ - SOUMISSION

Des changements ont été apportés aux Dispositions relative à l'intégrité - soumission du gouvernement du Canada en date du 4 avril 2016. Voir IG01, Disposition relatives à l'intégrité-soumission de R2710T des Instructions Générales pour plus d'information.

GARANTIE DE SOUMISSION

Le soumissionnaire joint à sa soumission une garantie de soumission conformément à l'IG08 - Exigences relatives à la garantie de soumission de la R2710T - Instructions générales - Services de construction - Exigences relatives à la garantie de soumission.

INVITATION À SOUMISSIONNER

Les appels d'offres du gouvernement du Canada sur Achatsetventes.gc.ca sont consultables et téléchargeables gratuitement. Recherchez ou consultez les plus récents appels d'offres:

<https://achatsetventes.gc.ca/donnees-sur-l-approvisionnement/appels-d-offres>

TABLE DES MATIÈRES

INSTRUCTIONS PARTICULIÈRES AUX SOUMISSIONNAIRES (IP)

- IP01 Disposition relatives à l'intégrité - Déclaration de condamnation à une infraction
- IP02 Documents de soumission
- IP03 Demandes de renseignements pendant l'appel d'offres
- IP04 Visite optionnelle des lieux
- IP05 Révision des soumissions
- IP06 Résultats de l'appel d'offres
- IP07 Fonds insuffisants
- IP08 Période de validité des soumissions
- IP09 Documents de construction
- IP10 Sites Web

R2710T INSTRUCTIONS GÉNÉRALES - SERVICES DE CONSTRUCTION - EXIGENCES RELATIVES À LA GARANTIE DE SOUMISSION (IG) (2017-04-27)

Les articles suivants de la clause R2710T sont reproduits sur le site Web <https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-conditions-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R>

- IG01 Dispositions relatives à l'intégrité - soumission
- IG02 La soumission
- IG03 Identité ou capacité civile du soumissionnaire
- IG04 Taxes applicables
- IG05 Frais d'immobilisation
- IG06 Immatriculation et évaluation préalable de l'outillage flottant
- IG07 Liste des sous-traitants et fournisseurs
- IG08 Exigences relatives à la garantie de soumission
- IG09 Livraison des soumissions
- IG10 Révision des soumissions
- IG11 Rejet de la soumission
- IG12 Coûts relatifs aux soumissions
- IG13 Numéro d'entreprise - approvisionnement
- IG14 Respect des lois applicables
- IG15 Approbation des matériaux de remplacement
- IG16 Évaluation du rendement
- IG17 Conflit d'intérêts / Avantage indus.
- IG18 Code de conduite pour l'approvisionnement - soumission

CONDITIONS SUPPLÉMENTAIRES (CS)

- CS01 Exigences relatives à la sécurité lieu de sauvegarde des documents
- CS02 Limitation de la responsabilité
- CS03 Condition d'assurance

DOCUMENTS DU CONTRAT (DC)

FORMULAIRE DE SOUMISSION ET D'ACCEPTATION (SA)

- SA01 Identification du projet
- SA02 Nom commercial et adresse du soumissionnaire
- SA03 Offre
- SA04 Période de validité des soumissions
- SA05 Acceptation et contrat
- SA06 Durée des travaux
- SA07 Garantie de soumission
- SA08 Signature

APPENDICE 1- FORMULAIRE DE PRIX COMBINÉS

APPENDICE 2 - ÉNONCÉ DU TRAVAIL

APPENDICE 3 - DISPOSITION RELATIVES À L'INTÉGRITÉ-LISTE DE NOMS

APPENDICE 4 - POUVOIRS DU REPRÉSENTANT DU MINISTÈRE

ANNEXE A - FORMULAIRE D'ATTESTATION

INSTRUCTIONS PARTICULIÈRES AUX SOUMISSIONNAIRES (IP)

IP01 DISPOSITIONS RELATIVES A L'INTEGRITE - DECLARATION DE CONDAMNATION A UNE INFRACTION

Conformément à la Déclaration de condamnation à une infraction, du paragraphe 3 (copié ci-dessous) des Instructions Générales R2710T, le soumissionnaire doit, selon le cas, présenter avec sa soumission le [Formulaire de déclaration](#) dûment rempli afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

- a. *Déclaration de condamnation à une infraction*
avec sa soumission, une liste complète de toutes les accusations au criminel et déclarations de culpabilité à l'étranger qui le touchent ou qui concernent ses affiliés et les premiers sous-traitants qu'il propose et qui, à sa connaissance, peuvent être semblables aux infractions énoncées dans la Politique. La liste des accusations au criminel et des déclarations de culpabilité à l'étranger doit être soumise au moyen du formulaire de déclaration de l'intégrité, qui se trouve à l'adresse suivante : [Formulaire de déclaration pour l'approvisionnement](#).

IP02 DOCUMENTS DE SOUMISSION

1. Les documents suivants constituent les documents de soumission:
 - a. Appel d'offres - Page 1;
 - b. Instructions particulières aux soumissionnaires
Instructions générales - services de construction - exigences relatives à la garantie de soumission R2710T (2017-04-27)
 - c. Clauses et conditions identifiées aux Documents du contrat;
 - d. Dessins et devis;
 - e. Formulaire de soumission et d'acceptation et tout appendice s'y rattachant; et
 - f. Toute modification émise avant la clôture de l'invitation.

La présentation d'une soumission constitue une affirmation que le soumissionnaire a lu ces documents et accepte les modalités qui y sont énoncées.

2. Les **Instructions générales - Services de construction - Exigences relatives à la garantie de soumission R2710T** sont incorporées par renvoi et reproduites dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (CCUA) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC). Le guide des CCUA est disponible sur le site Web de TPSGC: <https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R>

Toute référence au ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux sera supprimée et remplacée par le ministre de l'Environnement et du Changement climatique aux fins de l'Agence Parcs Canada. Toute référence au ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux sera supprimée et remplacée par l'Agence Parcs Canada.

IP03 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PENDANT L'APPEL D'OFFRES

1. Toute demande de renseignements sur l'appel d'offres doit être présentée par écrit à l'agent d'approvisionnement dont le nom figure à l'Appel d'offres - Page 1, et ce le plus tôt possible pendant la durée de l'invitation. À l'exception de l'approbation de matériaux de remplacement, comme cela est décrit à **l'G15 de la R2710T** toutes les autres demandes de renseignements devraient être reçues au moins **cinq (5)** jours civils avant la date de clôture de l'invitation afin de laisser suffisamment de temps pour y répondre. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après cette date, il est possible qu'on ne puisse y répondre.

2. Pour assurer la cohérence et la qualité de l'information fournie aux soumissionnaires, l'agent d'approvisionnement examinera le contenu de la demande de renseignements et décidera s'il convient ou non de publier une modification.
3. Toutes les demandes de renseignements et autres communications envoyées avant la clôture de l'appel d'offres doivent être adressées **UNIQUEMENT** à l'agent d'approvisionnement dont le nom figure à l'Appel d'offres - Page 1. Le défaut de se conformer à cette exigence pourrait avoir pour conséquence que la soumission soit déclarée non recevable.

IP04 VISITE OPTIONNELLE DES LIEUX

Il y aura une visite des lieux le **jeudi 21 septembre 2017** à **10h00 HAE**. Les soumissionnaires intéressés devront se présenter à:

l'Écluse Edmonds (Écluse 25)
147 Edmonds Locks Lane, Smiths Falls, ON K7A 4S5.
Coordonnées GPS: 44.87633965, -75.986218

IP05 RÉVISION DES SOUMISSIONS

Une soumission peut être révisée par lettre ou par télécopie conformément à **l'IG10 de la R2710T**. Le numéro du télécopieur pour la réception de révisions est le **(877) 558-2349**.

IP06 RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES

1. Un dépouillement public des soumissions aura lieu au bureau désigné sur la page frontispice «Appel d'offres» pour la réception des soumissions, peu de temps après l'heure indiquée pour la clôture des soumissions.
2. Après la date de clôture pour la réception des soumissions, on peut demander les résultats de l'appel d'offres en communiquant au numéro de téléphone **613-938-5948**.

IP07 FONDS INSUFFISANTS

- 1) Si la soumission conforme la plus basse dépasse le montant des fonds alloués par le Canada pour les travaux à exécuter pendant la phase de construction
 - a) de 15 % ou moins, le Canada pourra décider d'appliquer l'une des mesures suivantes :
 - (i) annuler l'appel d'offres;
 - (ii) obtenir des fonds supplémentaires et, sous réserve des dispositions de l'IG11 des Instructions générales aux soumissionnaires, attribuer le contrat au soumissionnaire ayant présenté la soumission conforme la plus basse;
 - (iii) réexaminer la portée des travaux en conséquence et négocier une réduction équivalente sur le prix offert auprès du soumissionnaire ayant présenté la soumission conforme la plus basse.
 - b) de plus de 15 %, le Canada pourra décider d'appliquer l'une des mesures suivantes :
 - (i) annuler l'appel d'offres;
 - (ii) obtenir des fonds supplémentaires et, sous réserve des dispositions de l'IG11 des Instructions générales aux soumissionnaires, attribuer le contrat au soumissionnaire ayant présenté la soumission conforme la plus basse;
 - (iii) réexaminer la portée des travaux en conséquence et inviter les soumissionnaires ayant présenté une soumission conforme lors de l'appel d'offres initial à soumissionner de nouveau.
- 2) Si le Canada décide d'entamer des négociations ou de lancer un nouvel appel d'offres, en application aux sous-alinéas 1)a)(iii) ou 1)b)(iii), les soumissionnaires devront recourir aux mêmes sous-traitants et fournisseurs que dans leur offre initiale.

- 3) Si le Canada choisit de négocier une réduction du prix offert, en application au sous-alinéa 1)a)(iii), et qu'il n'arrive pas à une entente, il pourra exercer l'une des options indiquées aux sous-alinéas 1)a)(i) ou 1)a)(ii).

IP08 PÉRIODE DE VALIDITÉ DES SOUMISSIONS

1. Le Canada se réserve le droit de demander une prorogation de la période de validité des soumissions tel que précisé à la SA04 du Formulaire de soumission et d'acceptation. Dès réception d'un avis écrit du Canada, les soumissionnaires auront le choix d'accepter ou de refuser la prorogation proposée.
2. Si la prorogation mentionnée à l'alinéa 1. de l'IP08 est acceptée par écrit par tous les soumissionnaires qui ont présenté une soumission, le Canada poursuivra alors sans tarder l'évaluation des soumissions et les processus d'approbation.
3. Si la prorogation mentionnée à l'alinéa 1. de l'IP08 n'est pas acceptée par écrit par tous les soumissionnaires qui ont présenté une soumission, le Canada pourra alors, à sa seule discrétion,
 - a) poursuivre l'évaluation des soumissions de ceux qui auront accepté la prorogation proposée et obtenir les approbations nécessaires; ou
 - b) annuler l'appel d'offres.
4. Les conditions exprimées dans les présentes ne limitent d'aucune façon les droits du Canada définis dans la loi ou en vertu de l'IG11 de R2710T.

IP09 DOCUMENTS DE CONSTRUCTION

À l'attribution du contrat, une copie papier des dessins signés et scellés, du devis et des modifications sera fournie à l'entrepreneur retenu. Des copies supplémentaires, jusqu'à concurrence de (1), seront fournies sans frais à la demande de l'entrepreneur. Il incombera à l'entrepreneur d'obtenir les autres exemplaires dont il peut avoir besoin et, le cas échéant, d'en assurer les coûts.

IP10 SITES WEB

La connexion à certains des sites Web se trouvant aux documents d'appel d'offres est établie à partir d'hyperliens. La liste suivante énumère les adresses de ces sites Web.

Appendice L du Conseil du Trésor, Compagnies de cautionnement reconnues : <http://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=14494§ion=text#appl>

Achats et ventes <https://achatsetventes.gc.ca/>

Sanctions économiques canadiennes <http://www.international.gc.ca/sanctions/index.aspx?lang=fra>

Rapport d'évaluation du rendement de l'entrepreneur (Formulaire PWGSC-TPSGC 2913) <http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/2913.pdf>

Cautionnement de soumission (formulaire PWGSC-TPSGC 504) <http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/504.pdf>

Cautionnement d'exécution (formulaire PWGSC-TPSGC 505) <http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/505.pdf>

Cautionnement pour le paiement de la main-d'œuvre et des matériaux (formulaire PWGSC-TPSGC 506) <http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/506.pdf>

Guide des clauses et conditions uniformisées d'achats (CCUA) <https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R>

Services de sécurité industrielle <http://ssi-iss.tpsgc-pwgsc.gc.ca/index-fra.html>

TPSGC, Code de conduite pour l'approvisionnement <http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/cndt-cndct/contexte-context-fra.html>

TPSGC, Formulaire relatifs à l'administration des contrats de construction et de services d'experts-conseils <http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/formulaires-forms-fra.html>

Formulaire de déclaration : <http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/formulaire-form-fra.html>

CONDITIONS SUPPLÉMENTAIRES (CS)

CS01 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ LIEUX DE SAUVEGARDE DES DOCUMENTS.

Ce contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

CS02 LIMITATION DE LA RESPONSABILITÉ

La CG1.6 de la R2810D est supprimée et remplacée par le texte suivant:

CG1.6 Indemnisation par l'entrepreneur

1. L'entrepreneur exonère et indemnise le Canada des réclamations, demandes d'indemnisation, pertes, frais, dommages, actions, poursuites ou procédures se rapportant aux pertes subies par le Canada ou aux réclamations de tierces parties et découlant, de quelque façon que ce soit, des activités de l'entrepreneur dans l'exécution des travaux, dans la mesure où ces réclamations sont causées par des actes négligents ou délibérés ou des omissions attribuables à l'entrepreneur, ou à quiconque dont il est responsable en vertu de la loi.
2. L'obligation de l'entrepreneur d'indemniser le Canada pour chacune des pertes liées à la responsabilité de première partie est limitée comme suit :
 - a) en ce qui a trait à chacune des pertes pour lesquelles une assurance doit être fournie en vertu des exigences en assurance du contrat, elle est limitée au plafond par sinistre, de l'assurance responsabilité civile des entreprises, comme il est indiqué aux exigences en assurance du contrat.
 - b) en ce qui a trait aux pertes pour lesquelles aucune assurance n'est requise, en vertu des exigences en assurance du contrat, elle est limitée au montant le plus élevé entre le montant du contrat et 5,000,000\$, mais en aucun cas le montant ne doit être supérieur à 20,000,000\$.

Les montants ci-dessus ne comprennent pas les intérêts ni les frais de justice et ne sont applicables à aucune violation des droits de propriété intellectuelle ou des obligations de garantie.

3. L'obligation de l'entrepreneur d'indemniser le Canada, pour des pertes liées à la responsabilité de tierces parties n'est assujettie à aucune limite, y compris la totalité des frais qu'il devra engager pour se défendre en cas de poursuite par une tierce partie. Lorsque le Canada l'exige, l'entrepreneur doit défendre le Canada contre toute réclamation présentée par une tierce partie.
4. L'entrepreneur acquitte l'ensemble des redevances et des droits de brevet nécessaires à l'exécution du contrat et assume à ses frais la défense du Canada contre toutes les réclamations, actions ou procédures déposées ou intentées contre le Canada et alléguant que les travaux, ou toute partie de ceux-ci, réalisés ou fournis par l'entrepreneur pour le Canada portent atteinte à des brevets, modèles industriels, droits d'auteur, marques de commerce, secrets industriels ou autres droits de propriété susceptibles d'exécution au Canada.
5. Un avis écrit d'une réclamation doit être donné dans un délai raisonnable après que les faits sur lesquels est fondée cette demande deviennent connus.

CS03 CONDITIONS D'ASSURANCE

- 1) Polices d'assurance
 - a) L'entrepreneur souscrit et maintient, à ses propres frais, les polices d'assurance conformément aux exigences de l'Attestation d'assurance. L'assurance doit être souscrite auprès d'un assureur autorisé à faire affaire au Canada.
 - b) Le respect des exigences en matière d'assurance ne dégage pas l'entrepreneur de sa responsabilité en vertu du contrat, ni ne la diminue. L'entrepreneur est responsable de décider si

une assurance supplémentaire est nécessaire pour remplir ses obligations en vertu du contrat et pour se conformer aux lois applicables. Toute assurance supplémentaire souscrite est à la charge de l'entrepreneur ainsi que pour son bénéfice et sa protection.

2) Période d'assurance

- a) Les polices exigées à l'Attestation d'assurance doivent prendre effet le jour de l'attribution du contrat et demeurer en vigueur pendant toute la durée du contrat.
- b) Il incombe à l'entrepreneur de fournir et de maintenir la couverture pour produits/travaux complétés de sa police d'assurance responsabilité civile des entreprises et ce pour un délai minimum de (6) six ans suivant la date du Certificat d'achèvement substantiel.

3) Preuve d'assurance

- a) Avant le début des travaux, et au plus tard trente (30) jours après l'acceptation de sa soumission, l'entrepreneur doit remettre au Canada une Attestation d'assurance sur le formulaire fournis.
- b) À la demande du Canada, l'entrepreneur doit fournir les originaux ou les copies certifiées de tous les contrats d'assurance auxquels l'entrepreneur a souscrit conformément à l'Attestation d'assurance.

4) Indemnités d'assurance

En cas de sinistre, l'entrepreneur doit faire sans délai toutes choses et exécuter tous documents requis pour le paiement de l'indemnité d'assurance.

5) Franchise

L'entrepreneur doit assumer le paiement de toutes sommes d'argent en règlement d'un sinistre, jusqu'à concurrence de la franchise.

DOCUMENTS DU CONTRAT (DC)

1. Les documents suivants constituent le contrat:

- a) Page « Contrat » une fois signée par le Canada;
- b) Formulaire de soumission et d'acceptation et tout Appendice s'y rattachant rempli(s) en bonne et due forme;
- c) Dessins et devis;
- d) Conditions générales et clauses:

CG1 Dispositions générales - Services de construction	R2810D	(2017-08-17);
CG2 Administration du contrat	R2820D	(2016-01-28);
CG3 Exécution et contrôle des travaux	R2830D	(2015-02-25);
CG4 Mesures de protection	R2840D	(2008-05-12);
CG5 Modalités de paiement	R2850D	(2016-01-28);
CG6 Retards et modifications des travaux	R2865D	(2016-01-28);
CG7 Défaut, suspension ou résiliation du contrat	R2870D	(2008-05-12);
CG8 Règlement des différends	R2880D	(2016-01-28);
CG9 Garantie contractuelle	R2890D	(2014-06-26);
CG10 Assurances	R2900D	(2008-05-12);
Coûts admissibles pour les modifications de contrat sous CG6.4.1	R2950D	(2015-02-25);
Conditions supplémentaires		

- e) Toute modification émise ou toute révision de soumission recevable, reçue avant l'heure et la date déterminée pour la clôture de l'invitation;
 - f) Toute modification incorporée d'un commun accord entre le Canada et l'entrepreneur avant l'acceptation de la soumission; et
 - g) Toute modification aux documents du contrat qui est apportée conformément aux conditions générales.
2. Les documents identifiés par titre, numéro et date ci-dessus sont intégrés par renvoi et sont reproduits dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (CCUA) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC). Le guide des CCUA est disponible sur le site Web de TPSGC: <https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R>
3. La langue des documents du contrat est celle du Formulaire de soumission et d'acceptation présenté.

FORMULAIRE DE SOUMISSION ET D'ACCEPTATION (SA)

SA01 IDENTIFICATION DU PROJET

Restauration de la Maçonnerie en Pierre Patrimoniale du Barrage Déversant et du Déversoir de l'Ecluse Edmonds 25
147 Edmonds Locks Lane, Smiths Falls, ON K7A 4S5
Coordonnées GPS: 44.87633965, -75.986218

N° de l'invitation: 5P300-17-5397

SA02 NOM COMMERCIAL ET ADRESSE DU SOUMISSIONNAIRE

Nom: _____ Courriel : _____

Adresse: _____

Téléphone: _____ Télécopieur: _____ NEA _____

SA03 OFFRE

Le soumissionnaire offre au Canada d'exécuter les travaux du projet mentionné ci-dessus, conformément aux documents de soumission pour le **MONTANT TOTAL DE LA SOUMISSION INDIQUÉ DANS L'APPENDICE 1.**

Les travaux inclus dans le montant forfaitaire représentent tous les travaux (y compris, mais sans s'y limiter l'installation et la désinstallation, analyse, inspection, voyage, etc).

SA04 PÉRIODE DE VALIDITÉ DES SOUMISSIONS

La soumission ne peut être retirée pour une période de **30 (trente)** jours suivant la date de clôture de l'invitation.

SA05 ACCEPTATION ET CONTRAT

À l'acceptation de l'offre de l'entrepreneur par le Canada, un contrat exécutoire est formé entre le Canada et l'entrepreneur. Les documents constituant le contrat sont ceux mentionnés aux Documents du contrat.

SA06 DURÉE DES TRAVAUX

L'entrepreneur doit exécuter et compléter les travaux par le **11 mai 2018** à partir de l'avis de l'acceptation de l'offre.

SA07 GARANTIE DE SOUMISSION

Le soumissionnaire joint à sa soumission une garantie de soumission conformément à l'IG08 - Exigences relatives à la garantie de soumission de la R2710T -Instructions générales - Services de construction - Exigences relatives à la garantie de soumission

SA08 SIGNATURE

Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du soumissionnaire (Tapés ou lettres moulées)

Signature

Date

APPENDICE 1 - FORMULAIRE D'ÉTABLISSEMENT DES PRIX

- 1) Les prix unitaires régiront l'établissement du montant calculé total. Toute erreur de calcul dans la présente annexe sera corrigée par le Canada.
- 2) Le Canada peut rejeter la soumission si tout prix ne reflète pas raisonnablement le coût d'exécution de la partie des travaux à laquelle ce prix s'applique.

TABLEAU DES MONTANTS FORFAITAIRES

Remarque: Nous rappelons aux soumissionnaires qu'il leur revient d'inclure dans leur soumission tous les travaux décrits dans les plans et devis. Le prix des travaux qui ne figurent pas dans le tableau des prix unitaires, notamment la mobilisation et la démobilisation, sera inscrit dans le tableau des montants forfaitaires.

No.	Référence du devis	Catégorie de main-d'oeuvre, équipement ou matériaux	Unité de mesure	Quantité Estimée	Total estimé (TVH Extra)
1	01 10 00	Mobilisation: Comprend la mise en place de tous les éléments facilitant les travaux, incluant les cautions mais excluant les échafaudages.	Montant Forfaitaire	1	\$ _____
2	01 10 00	Démobilisation après phase 1: Comprend le retrait de tout élément temporaire, le nettoyage, le paysagement, le rétablissement de tout élément, compromis par les travaux, à son état normal pour la durée des opérations de la saison de navigation, laquelle s'étend du 19 mai au 9 octobre 2018.	Montant Forfaitaire	1	\$ _____
3	01 10 00	Re-mobilisation pour phase 2: Comprend la mise en place de tous les éléments facilitant les travaux, incluant les cautions mais excluant les échafaudages.	Montant Forfaitaire	1	\$ _____
4	01 10 00	Démobilisation: Comprend le retrait de tous éléments, le nettoyage, le paysagement, le rétablissement de tout élément, compromis par les travaux.	Montant Forfaitaire	1	\$ _____
5	01 10 00	Démolition: Comprend démanteler et disposer de tout élément hors de la zone de travail, pour les travaux non spécifiquement inclus ci-dessous.	Montant Forfaitaire	1	\$ _____
6	01 10 00	Tous autres articles non identifiés dans le formulaire de soumission mais spécifiés, indiqués ou implicites dans les documents contractuels et/ou qui sont requis pour compléter le mandat dans son entièreté incluant le coût de tous permis et autres frais.	Montant Forfaitaire	1	\$ _____
7	01 35 43	Toutes les mesures environnementales non incluses ailleurs dans le formulaire de soumission.	Montant Forfaitaire	1	\$ _____
8	01 54 23	Fournir, installer et maintenir l'échafaudage: Comprend les escaliers d'accès, les ancrages et la protection temporaire contre les chutes, Comprend aussi le retrait à la fin du projet.	Montant Forfaitaire	1	\$ _____
		a) Zone de travail 1 - En amont de l'écluse b) Zone de travail 2 - barrage	Montant Forfaitaire	1	\$ _____
9	31 23 19	Fournir, installer et maintenir les batardeaux et les barrières de turbidité au barrage. Comprend l'assèchement à la base des murs et autour des fondations; Incluant l'inspection au préalable du lit de la rivière par des plongeurs.	Montant Forfaitaire	1	\$ _____
10	31 23 19	Retrait des batardeaux et barrières de turbidité à la fin du projet.	Montant Forfaitaire	1	\$ _____
11	01 51 23 01 56 00	Fournir abri de confinement, clôtures, bâches et structures temporaires afin de sécurité et abri de l'espace de travail.	Montant Forfaitaire	1	\$ _____
		a) Espace de travail 1 - En amont de l'écluse	Montant	1	\$ _____

		b) Espace de travail 2 - Barrage	Forfaitaire		
12	01 51 23	Chauffage: Inclut tout carburant, électricité pour les unités de chauffage et les coûts de location de ceux-ci. a) Espace de travail 1 - En amont de l'écluse b) Espace de travail 2 - Barrage	Montant Forfaitaire Montant Forfaitaire	1 1	\$ _____ \$ _____
13	Varies 01 99 99	Mise en place de routes d'accès temporaires et d'espaces d'étalement comme requis afin de compléter les travaux de chacune des phases. Retrait après chacune des phases. a) Espace de travail 1 - En amont de l'écluse b) Espace de travail 2 - Barrage c) Pont d'accès temporaire pour la phase 2 des travaux incluant le transport depuis le lieu d'entreposage, l'installation, l'entretien, le retrait et transport au lieu d'origine de même que tous les travaux connexes et l'ingénierie	Montant Forfaitaire Montant Forfaitaire Montant Forfaitaire	1 1 1	\$ _____ \$ _____ \$ _____
14	05 50 00	Fournir et Installer la quincaille de compression et blocage des poutres de bois du barrage (voir note 11/S00, et détails 01, 02 et 03 sur planche S05).	Montant Forfaitaire	1	\$ _____
15	04 03 07	Exécuter à 100% le dégarnissage des joints de maçonnerie et le rejointement, pour la zone de réparation 1 de l'écluse, incluant le plancher, tel qu'indiqué à 01/S02 et sur les murs tel qu'indiqué à 02/S03 et 03/S03; compléter le dégarnissage, le jointement de profondeur et le jointement de finition tel que 08/S04 et 09/S04, excepté, assumer une profondeur moyenne de joint de 30mm typiquement.	Montant Forfaitaire	1	\$ _____
16	04 03 07	Exécuter 100% le dégarnissage des joints de maçonnerie et leur rejointement, pour la zone de réparation 2 - barrage tel qu'indiqué au plan S02. Inclut la face arrière des murs du barrage (voir Détail 12/S05). Inclut également tout le dégarnissage des joints, le rejointement de fond et le rejointement de finition.	Montant Forfaitaire	1	\$ _____
17	31 23 33.01	Excavation, fourniture et mise en place de matériel de remblai avec bentonite de sodium et tourbe au barrage. Voir plan 01/S02 et détail 12S05. Incluant le nettoyage de la face arrière des murs du barrage, la préparation pour le rejointement. Inclut également l'excavation du mur de butée tel qu'indiqué à 10/S02.	Montant Forfaitaire	1	\$ _____
18	01 35 43	Nettoyage des pierres préalablement au début des travaux et à la suite de ceux-ci. Inclut le retrait des moules zébrées et algues attachées aux murs. a) Espace de travail 1 - En amont de l'écluse b) Espace de travail 2 - Barrage	Montant Forfaitaire Montant Forfaitaire	1 1	\$ _____ \$ _____
19	03 10 00, 03 20 00, 03 30 00, 31 23 33.01	Réparation du mur de soutien en béton et des pierres de couronnement, durant la phase 2. Voir plan 01/S02 et détail 03/S04. Tous les travaux indiqués aux plans et détails doivent être inclus dans le montant forfaitaire, incluant le retrait et la remise en place des pierres de couronnement, la fourniture et l'installation de nouvelles pierres, la démolition, l'excavation et le remblayage, de même que la réparation du béton.	Montant Forfaitaire	1	\$ _____
20	05 50 00	Retirer les gaines d'acier existantes et ancrages présents dans les cavités de retenue des poutres de bois, voir élévations 04 et 05/S02 et détail 09/S02. Fournir et installer de nouvelles gaines en acier inoxydable dans les cavités de retenue tel que détail 09/S02. Inclure les deux côtés.	Montant Forfaitaire	1	\$ _____

21		Enlever les poutres de bois du barrage et remettre à APC. Installer de nouvelles poutres de bois (fournies par APC) à la fin des travaux.	Montant Forfaitaire	1	\$ _____
22		Débris granulaires derrière les poutres de bois, inclure le retrait et la disposition de ceux-ci. Volume estimé à 4 mètres cubes, tel qu'indiqué au plan 01/S02..	Montant Forfaitaire	1	\$ _____
23	04 03 41	Réparation "Dutchman" dans l'extrémité en amont de l'écluse, sur le plancher et sur les murs, de dimensions telles qu'indiquées sur la liste au plan S03, D1 à D34. Les pierres "Dutchman" doivent être commandées avant de procéder à la coupe de la pierre à remplacer sur le site de sorte à respecter l'échéancier. Prévoir un surdimensionnement de 30mm sur la profondeur et pour la taille sur place afin de s'adapter à la profondeur actuelle du "Dutchman". Sur les murs, travailler la surface des "Dutchman" tel qu'indiqué à 05/S05.	Montant Forfaitaire	1	\$ _____
24	04 03 42	Remplacement de dalles dans le plancher d'écluse, tel que noté au plan 01/S03 et au détail 07/S05.	Montant Forfaitaire	1	\$ _____
25	05 50 00	Retrait, galvanisation à chaud et réinstallation des cadres d'acier dans chacun des tunnels d'écluse de la partie en amont de l'écluse, phase 1. Le tout tel qu'indiqué au plan S03 et détail 11/S05. A noter que l'accès aux tunnels doit être traité comme en espace clos.	Montant Forfaitaire	1	\$ _____
26	05 50 00	Fournir et installer de nouvelles glissières pour le spoutres de bois telles qu'indiquées au plan S06. Inclut le retrait des glissières existantes.	Montant Forfaitaire	1	\$ _____
MONTANT FORFAITAIRE TOTAL (MFT)					\$ _____

TABLEAU DES PRIX UNITAIRES

Le tableau des prix unitaires vise les travaux auxquels s'applique une entente à prix unitaire, et les montants forfaitaires, les travaux auxquels s'applique une entente à forfait.

- Le prix unitaire ainsi que le prix estimatif total doivent être inscrits pour chaque article énuméré.
- Les travaux faisant partie de chaque article sont tels que décrits à la section du devis citée en renvoi.

Item No.	Référence du devis	Class of Labour, Plant or Material	Unité de Mesure	Quantité	Prix unitaire (TVH Extra)	Total estimé (TVH Extra)
1	04 03 07	Retirer et réinstaller les pierres délogées incluant la consolidation, les joints de pourtour, le mortier d'assise et le jointement. Voir 10/S04. a) Espace de travail 2 - Barrage	m. carrés	1.5	\$ _____	\$ _____
2	04 03 42	Nouvelle pierre: Retirer et remplacer avec une nouvelle pièce. Incluant la consolidation, les joints de pourtour, mortier d'assise et jointement. Voir 10/S04, similairement. Assumer une profondeur de pierre de 600mm. a) Espace de travail 1 - En amont de l'écluse b) Espace de travail 2 - Barrage	m. carrés	1.2	\$ _____	\$ _____
			m. carrés	1	\$ _____	\$ _____
3	04 03 41	Réparation "Dutchman" (large): Dimension: 600x400mm. Inclut tous les joints de pourtour, le mortier d'assise, le jointement et les chevilles. Voir 06/S04.	m. carrés	4.9	\$ _____	\$ _____
			m. carrés	27.5	\$ _____	\$ _____

		a) Espace de travail 1 - En amont de l'écluse b) Espace de travail 2 - Barrage				
4	04 03 41	Réparation "Dutchman" (petite): Dimension: 400x200x100mm(profondeur) Inclut tous les joints de pourtour, le mortier d'assise, le jointement et les chevilles. Voir 05/S04. a) Espace de travail 1 - En amont de l'écluse b) Espace de travail 2 - Barrage	m. carrés m. carrés	1.4 7.88	\$ _____ \$ _____	\$ _____ \$ _____
5	04 03 41	Réparation "Dutchman" (bordure): Dimension moyenne: 500x100x125mm (profondeur). Inclut tous les joints de pourtour, le mortier d'assise, le jointement et les chevilles. Voir 11/S04. a) Espace de travail 2 - Barrage	m. carrés	.5	\$ _____	\$ _____
6	04 03 41	Réparation de fractures In-Situ: Réparation, sur place, d'unités de pierre à chaux fracturées. Inclut toutes les chevilles et réparations de pierre. Voir 02/S05. a) Espace de travail 1 - En amont de l'écluse b) Espace de travail 2 - Barrage	chacun chacun	3.0 36	\$ _____ \$ _____	\$ _____ \$ _____
7	04 03 07	Mise en place de coulis dans la structure de mur, incluant l'installation de tubes et leur retrait. Voir 09/S05. (Mesures à être validées quotidiennement).	litres	300	\$ _____	\$ _____
8	03 30 00	Réparation de béton en surface telle que détail 12/S04. Assumer une dimension moyenne de chaque réparation de: 600x600x30mm	m. carrés	2.0	\$ _____	\$ _____
9	03 30 00	Réparation de béton en profondeur telle que détail 13/S04. Assumer une dimension moyenne de chaque réparation de: 600x600x100mm.	m. carrés	3.5	\$ _____	\$ _____
TOTAL DES PRIX UNITAIRES (TPU)					\$ _____	

PRIX TOTAL DE LA SOUMISSION (MFT + TPU) : Taxes applicables en sus	\$ _____
--	----------

Remarque : Nous rappelons aux soumissionnaires qu'il leur revient d'inclure dans leur soumission tous les travaux décrits dans les plans et devis.

FIN

APPENDICE 2 - ÉNONCÉ DU TRAVAIL

Les travaux de stabilisation au lieu historique national du Fort-Mississauga

Les spécifications ont été produites par **John G. Cooke & Associates Ltd.** et sont attachés dans les documents distincts:

1. 30027492_Specifications Issued for Bid
2. Appendix A_ESG_SCRIA_Geotech
3. S00 + 1 + BID + GENERAL ARRANGEMENT KEY PLAN
4. S01 + 1 + BID + SITE STAGING AND ACCESS PLAN
5. S02 + 1 + BID + WEIR PLAN AND ELEVATIONS
6. S03 + 1 + BID + LOCK PLAN AND ELEVATIONS
7. S04 + 1 + BID + SECTIONS AND DETAILS
8. S05 + 1 + BID + SECTIONS AND DETAILS
9. S06 + 1 + BID + LOG SLIDE DETAILS

Le document inclus ci-dessous est seulement disponible en anglais

APPENDICE 4 POUVOIRS DU REPRÉSENTANT DU MINISTÈRE

SERONT NOMMES A L'ATTRIBUTION DU CONTRAT.

L'autorité contractante est :

Sheldon Lalonde

Agent de marchés, Service national de passation de marchés
Direction générale de la Dirigeante principale des finances
Agence Parcs Canada
111, rue Water est,
Cornwall, Ontario K6H 6S3
sheldon.lalonde@pc.gc.ca
Téléphone 613-938-5948

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat et toute modification doit être autorisée, par écrit, par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

Responsable technique :

Nom : _____
Titre : _____
Ministère : _____
Division : _____
Téléphone : ____ - ____ - _____
Courriel : _____

Le chargé de projet représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le chargé de projet; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. Ces changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification au contrat émise par l'autorité contractante.

ANNEXE A - FORMULAIRE D'ATTESTATION

ANNEXE A - ATTESTATION D'ASSURANCE

Page 1 of 2

Description et lieu des travaux	N° du contrat
	N° du projet

Nom de l'assureur, du courtier ou de l'agent	Adresse (numéro, rue)	Ville	Province	Code postal
--	-----------------------	-------	----------	-------------

Nom de l'assureur, du courtier ou de l'agent	Adresse (numéro, rue)	Ville	Province	Code postal
--	-----------------------	-------	----------	-------------

Assuré additionnel

Sa Majesté la Reine du chef du Canada représentée par le ministre de l'Environnement, agissant pour le compte de l'Agence Parcs Canada.

Type d'assurance	Nom de l'assureur et numéro de la police	Date d'entrée en vigueur J / M / A	Date d'expiration J / M / A	Limites de la responsabilité		
X Responsabilité civile commerciale				Par sinistre	Global général annuel	Global - Risque après travaux
				\$	\$	\$
Responsabilité civile complémentaire/excédentaire				\$	\$	\$
Assurance des chantiers/risques d'installation				\$		
Responsabilité en matière de pollution				<input type="checkbox"/> Par incident <input type="checkbox"/> Par sinistre	\$	Global
Responsabilité maritime				\$		
Responsabilité aérienne				<input type="checkbox"/> Par incident <input type="checkbox"/> Par sinistre	\$	Global
Ajouter tout autre type d'assurance requis				\$		

J'atteste que les polices ci-dessus ont été émises par des assureurs dans le cadre de leurs activités d'assurance au Canada et que ces polices sont présentement en vigueur et comprennent les garanties et dispositions applicables de la page 2 de l'attestation d'assurance, incluant le préavis d'annulation ou de réduction de garantie.

 Nom de la personne autorisée à signer pour le compte de l'assureur (représentant, agent, courtier)

 Numéro de téléphone

 Signature

 Date J / M / A

ATTESTATION D'ASSURANCE

Page 2 of 2

<p>Généralités</p> <p>Les polices exigées à la page 1 de l'attestation d'assurance doivent être en vigueur et doivent inclure les garanties énumérées sous le type d'assurance correspondant de cette page-ci.</p> <p>Les polices doivent assurer l'entrepreneur et doivent inclure, en tant qu'assuré additionnel, Sa Majesté la Reine du chef du Canada représentée par le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux.</p> <p>Les polices d'assurance doivent comprendre un avenant prévoyant la transmission au Canada d'un préavis écrit d'au moins trente (30) jours en cas d'annulation de l'assurance ou de toute réduction de la garantie d'assurance.</p> <p>Sans augmenter la limite de responsabilité, la police doit couvrir toutes les parties assurées dans la pleine mesure de la couverture prévue. De plus, la police doit s'appliquer à chaque assuré de la même manière et dans la même mesure que si une police distincte avait été émise à chacun d'eux.</p>	<p>Responsabilité civile commerciale</p> <p>La garantie d'assurance fournie ne doit pas être substantiellement inférieure à la garantie fournie par la dernière publication du formulaire BAC 2100.</p> <p>La police d'assurance doit inclure ou avoir un avenant pour l'inclusion d'une protection pour les risques et dangers suivants si les travaux y sont assujettis</p> <ul style="list-style-type: none"> (a) dynamitage; (b) battage de pieux et travaux de caisson; (c) reprise en sous-œuvre; (d) enlèvement ou affaiblissement d'un support soutenant une structure ou un terrain, que ce support soit naturel ou non, si le travail est exécuté par l'entrepreneur assuré. <p>La police doit comporter les limites inférieures suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) un « plafond par sinistre » d'au moins 5 000 000 \$; b) un « plafond global général » d'au moins 10 000 000 \$ par année d'assurance, si le contrat d'assurance est assujéti à une telle limite; c) un « plafond pour risque produit/après travaux » d'au moins 5 000 000 \$. <p>Une assurance responsabilité civile complémentaire ou excédentaire peut être utilisée pour atteindre les plafonds obligatoires.</p>	<p>Assurance des chantiers/risques d'installation</p> <p>La garantie d'assurance fournie ne doit pas être inférieure à la garantie fournie par la plus récente édition des formulaires BAC 4042 et BAC 4047.</p> <p>Le contrat doit permettre la mise en service et l'occupation du projet, en totalité ou en partie, pour les fins auxquelles le projet est destiné à son achèvement.</p> <p>Le contrat d'assurance peut exclure ou avoir un avenant pour l'exclusion d'une garantie pour les pertes et dommages occasionnés par l'amiante, les champignons et spores, la cybercriminalité et le terrorisme.</p> <p>La police doit avoir un plafond qui n'est pas inférieur à la somme de la valeur du contrat, plus la valeur déclarée (s'il y a lieu) dans les documents contractuels de tout le matériel et équipement fourni par le Canada sur le chantier pour être incorporé aux travaux achevés et en faire partie. Si la valeur des travaux est modifiée, la police doit être modifiée pour refléter la valeur révisée du contrat.</p> <p>Le contrat d'assurance doit stipuler que toute indemnité en vertu de celui-ci doit être payée au Canada ou selon les directives du Canada conformément à la CG10.2, « Indemnité d'assurance » (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R/R2900D/2).</p>
<p>Assurance de responsabilité des entrepreneurs en matière de pollution</p> <p>La police doit avoir un plafond équivalant à celui habituellement fixé pour un contrat de cette nature; toutefois, le plafond ne doit pas être inférieur à 1 000 000 \$ par incident ou par événement et suivant la garantie globale.</p>	<p>Responsabilité maritime</p> <p>La garantie d'assurance doit être fournie par une police d'assurance protection et indemnisation mutuelle et doit comprendre une responsabilité additionnelle en matière de collision et de pollution.</p> <p>L'assurance doit être souscrite auprès d'un membre du groupe international de sociétés d'assurance mutuelle, ou avec un marché fixe, et le montant ne doit pas être inférieur aux limites fixées par la <i>Loi sur la responsabilité en matière maritime</i>, L.C. 2001, ch. 6. La protection doit comprendre les membres d'équipage, s'ils ne sont pas couverts par l'assurance contre les accidents du travail du territoire ou de la province ayant juridiction sur ces employés.</p> <p>La police doit renoncer à tout droit de subrogation contre le Canada, représenté par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, relativement à toute perte ou tout dommage au navire, peu importe la cause.</p>	<p>Responsabilité aérienne</p> <p>La garantie d'assurance doit inclure la responsabilité aérienne pour les blessures corporelles (y compris les blessures subies par les passagers) et les dommages matériels d'un montant minimum de 5 000 000 \$ par incident ou par sinistre et suivant le plafond global.</p>

FORMULAIRE D'ATTESTATION – SANTÉ ET SÉCURITÉ

Le formulaire suivant doit être rempli et signé avant le début des travaux sur les lieux gérés par Parcs Canada.

Attestation et preuve de conformité aux exigences en matière de santé et sécurité au travail (SST)

Les entrepreneurs devront remplir ce formulaire à la satisfaction de Parcs Canada pour avoir accès aux lieux de travail.

Parcs Canada considère que les textes législatifs fédéraux régissant la santé et la sécurité au travail lui imposent certaines responsabilités en tant que propriétaire de lieux de travail. Pour être en mesure d'assumer ces responsabilités, Parcs Canada met en œuvre un régime de sécurité à l'intention des entrepreneurs qui exécutent des travaux sur ses lieux de travail, afin qu'ils assument bien les rôles et les responsabilités qui leur incombent en vertu de la partie II du *Code canadien du travail* et du *Règlement canadien sur la santé et la sécurité au travail*.

Autorité responsable/chef de projet de Parcs Canada	Adresse	Coordonnées
Gestionnaire de projet/autorité contractante (supprimer la mention inutile)		
Entrepreneur principal		
Sous-traitant(s) (ajouter des lignes au besoin)		

Lieu(x) des travaux

Description générale des travaux à exécuter

Répondre par « Oui » aux énoncés qui s'appliquent à la situation.

<input type="checkbox"/>	Une réunion a été organisée pour discuter des risques et de l'accès au lieu de travail; tous les risques connus et prévisibles ont été signalés à l'entrepreneur et à ses sous-traitants.
<input type="checkbox"/>	L'entrepreneur et ses sous-traitants respecteront tous les textes législatifs fédéraux et provinciaux/territoriaux, ainsi que les politiques et procédures de Parcs Canada qui s'appliquent à la santé et la sécurité au travail.
<input type="checkbox"/>	L'entrepreneur et ses sous-traitants fourniront tout le matériel de sécurité ainsi que tous les équipements, dispositifs et vêtements de protection exigés.
<input type="checkbox"/>	L'entrepreneur et ses sous-traitants verront à ce que leurs employés connaissent bien tout le matériel de sécurité ainsi que tous les équipements, dispositifs et vêtements de protection exigés, et qu'ils les utilisent en tout temps.
<input type="checkbox"/>	L'entrepreneur et ses sous-traitants verront à ce que leurs activités ne mettent pas en danger la santé

	et la sécurité des employés de Parcs Canada.
	L'entrepreneur/le sous-traitant a inspecté le chantier et a effectué une évaluation des risques; il a mis en place un plan de santé et sécurité qu'il a porté à la connaissance de ses employés avant le début des travaux.
	Lorsque l'entrepreneur ou un sous-traitant entreposera, manipulera ou utilisera des substances dangereuses sur le lieu de travail, il placera des panneaux d'avertissement aux points d'accès afin d'avertir les personnes concernées de la présence de ces substances et de leur communiquer les précautions à prendre pour éviter ou limiter les risques de blessure ou d'accident mortel.
	L'entrepreneur et ses sous-traitants verront à ce que leurs employés connaissent toutes les procédures d'urgence en vigueur dans le lieu de travail.

Je soussigné, _____ (entrepreneur), atteste que j'ai lu, que je comprends et que moi-même, de même que mon entreprise, mes employés et tous mes sous-traitants, respecteront les exigences exposées dans le présent document et les conditions du contrat.

Nom _____

Signature _____

Date _____